

Cimetière



Commune de Mane : règlement du cimetière

Concession seule à perpétuité

240€

COLOMBARIUM
ET
JARDIN DU SOUVENIR

—————
REGLEMENT
—————

COLOMBARIUM :

- Composition : Cases funéraires permettant de déposer 4 urnes ordinaires (diamètre 18 cm, Hauteur 25 cm)
- Tarif : 600 €
- Périodicité : 30 ans renouvelable
En cas de non renouvellement, la Mairie récupèrera la case et dispersera les cendres dans le jardin du souvenir.
- Personnalisation : possibilité inscriptions gravées sur la porte (se renseigner à la Mairie)
- Ouverture et fermeture de la case: Pompes Funèbres agréées

JARDIN DU SOUVENIR

Possibilité de disperser les cendres immédiatement après l'incinération (Pompes Funèbres agréées)

Dans tous les cas, l'autorisation du Maire sera obligatoire pour chaque intervention dans le colombarium et le jardin du souvenir.

